

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE
L'INNOVATION

CABINET DU MINISTRE

DECISION N° 0148 /CAB/MINRESI DU 22 AOÛT 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ
RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT Restreint DAO N°
001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/CIPM-MINRESI/2025 DU 14 MAI 2025 POUR LA REALISATION DE LA MAITRISE
D'ŒUVRE COMPLETE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DEVANT ABRITER LE CENTRE DE BIOGEOSCIENCES DE
L'ENVIRONNEMENT (CBE) A YAOUNDE-NKOLBISSON.

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH
AND INNOVATION

MINISTER'S CABINET

Vu la Constitution :

Vu le Contrat de Désendettement et de Développement entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République du Cameroun du 22 juin 2006 ;

Vu la Convention de subvention n° CCM 1761 01 N pour le Projet de création du Centre de Biogéosciences de l'Environnement au Cameroun (CBE) entre l'Etat du Cameroun et l'AFD du 09 juin 2023 ;

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu l'ordonnance n°2025/001 du 11 juillet 2025 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le décret n°2012/383 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la décision n°0048/CAB/MINRESI du 14 mai 2025 portant création, organisation et fonctionnement de l'Unité de Coordination du Projet de création d'un Centre de Biogéosciences de l'Environnement (CBE) au Cameroun ;

Vu la décision n°0072/CAB/MINRESI du 26 juin 2025 portant désignation des responsables au sein de l'Unité de Coordination du Projet de création d'un Centre de Biogéosciences de l'Environnement (CBE) au Cameroun ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00013995/C/MINF1 du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres Entités publiques pour l'exercice 2025 ;

Vu le dossier d'Appel d'Offres N°001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/CIPM-MINRESI/2025 du 16 avril 2025 ;

Vu la lettre n°053/MINRESI/CIPM/SEC du 18 juillet 2025 portant proposition d'attribution ;

Vu la lettre n°00156/L/PR/MINMAP/CCM-BEC/S du 12 août 2025 portant proposition d'attribution ;

Vu la lettre n° 2025/YAO/CT/nmr/1221-25 du 20 août 2025 portant avis sur proposition d'attribution :
Vu la lettre n° 2025/YAO/CT/nmr/1221-25 du 20 août 2025 portant avis de non objection sur le rapport d'analyse des offres financières des cabinets préqualifiés, la proposition d'attribution et du projet de marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres National restreint du 14 mai 2025 et la proposition d'attribution.

DECIDE

Article 1er.- Le Marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offre National Ouvert Restreint DAO N° 001/AONR/MINRESI/SG/C2D/CBE/CIPM-MINRESI/2025 du 14 mai 2025 pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre complète d'un ensemble immobilier devant abriter le Centre de Biogéosciences de l'Environnement (CBE) à Yaoundé-Nkolbisson, pour un montant de cent cinquante millions sept cent cinquante-deux mille cent cinquante trois (150 752 153) francs CFA TTC, dont le délai d'exécution est de quatre (04) mois pour la phase I et quinze (15) mois pour la phase II, est attribué à l'Entreprise BETA CONSULT, BP : 5009 Yaoundé.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le

22 AOÛT 2025

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP
- PRESIDENT CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVE

LE MINISTRE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION,

Dr Madeleine TCHUINTE

Dr Madeleine Tchuinte